



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

chirurgiens

Question écrite n° 61425

Texte de la question

M. Jean-Paul Dupré attire l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur la situation de la chirurgie française. Celle-ci souffre semble-t-il d'une certaine désaffection de la part des étudiants en médecine qui préfèrent s'orienter vers des spécialités moins longues, moins difficile, mieux rémunérées et moins risquées sur le plan professionnel. Ce constat est vérifiable tant dans les hôpitaux où de très nombreux postes sont vacants qu'en secteur libéral. Il lui demande de bien vouloir lui préciser les mesures qu'il envisage de mettre en oeuvre pour infléchir cette tendance qui, à terme, pourrait déboucher sur un véritable problème de santé publique.

Texte de la réponse

Un rapport sur la démographie médicale, réalisé avec l'appui d'un groupe de travail interministériel comprenant des représentants des directions concernées du ministère de l'emploi et de la solidarité, de la direction de la prévision du ministère de l'économie des finances et de l'industrie et de la CNAMTS, a été remis au ministre délégué à la santé le 20 juin dernier. Il présente une première analyse de la démographie médicale et examine les mesures qui pourraient être prises pour répondre aux problèmes posés par les perspectives d'évolution de la démographie médicale. Selon les constats du rapport, la démographie médicale aujourd'hui est caractérisée à la fois par une densité globale élevée (331 médecins pour 100 000 habitants, près de trois fois plus qu'en 1970) et par des situations très variables selon les spécialités, le mode d'exercice et la répartition géographique de l'offre. La forte croissance démographique du corps médical s'est accompagnée d'une nette augmentation de la part des spécialistes, qui est passée de 43 % en 1984 à 51 % en 2000. Cela correspond à une augmentation du nombre de spécialistes très importante en valeur absolue, de près de 40 000 en quinze ans. En ce qui concerne la chirurgie (hors spécialités ORL, ophtalmologie et gynécologie obstétrique), les effectifs sont passés de 8 151 au 1er janvier 1984 à 10 001 au 1er janvier 2000, soit une augmentation de plus de 20 % en seize ans. Par ailleurs, si la spécialité de chirurgie générale voit effectivement baisser ses effectifs, des spécialités ont été créées ou développées ces dix dernières années telles que la chirurgie viscérale, la chirurgie vasculaire, la chirurgie générale. Face à la baisse démographique qui affectera l'ensemble du corps médical français et devrait se situer vraisemblablement autour de 15 % à l'horizon 2020, le Gouvernement a décidé de relever le *numerus clausus* à 3 700 postes pour 1999, 3 850 postes en 2000, 4 100 pour 2001 et 4 700 pour 2002. Pour les années à venir, l'effort de recrutement des futurs médecins sera maintenu. Il convient de souligner que ce n'est qu'à compter de 2008 que la densité médicale commencera à diminuer de façon globale. Afin de disposer d'un dispositif d'observation et d'analyses permettant, avec l'ensemble des partenaires concernés, de préparer les adaptations nécessaires, un observatoire de la démographie médicale et des métiers sera prochainement mis en place.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Paul Dupré](#)

Circonscription : Aude (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 61425

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 21 mai 2001, page 2936

Réponse publiée le : 24 décembre 2001, page 7466